

Distr. RESTRICTED  
PRS/2025/CRP.49

ORIGINAL: FRENCH

**FOURTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM**

**Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International Decade for the  
Eradication of Colonialism: pathways to a sustainable future – advancing socioeconomic  
and cultural development of the Non-Self-Governing Territories**

**Dili, Timor-Leste  
21 to 23 May 2025**

**STATEMENT BY THE REPRESENTATIVE OF**

**GABON**





# DECLARATION

de

**Lia Berthiana BOUANGA AYOUNE**

*Au nom de*

**La Représentation Permanente  
de la République Gabonaise  
auprès des Nations Unies à New York**

-----

**Conférence Régional -C24  
(Question du Sahara Marocain**

\*\*\*\*\*

*Timore Leste, Mai 2025*

**Madame la Présidente,**

1. Je voudrais à mon tour, au nom de la délégation Gabonaise, vous féliciter pour votre élection et pour votre remarquable conduite des travaux de cette Commission.
2. Je puis vous assurer de notre disponibilité et de notre soutien tout au long de votre mandat.

**Madame la Présidente,**

3. L'autonomisation des peuples est un défi, un enjeu majeur mais aussi un devoir collectif qui doit être poursuivi jusqu'à l'obtention des résultats attendus, traduits par des actions politiques, diplomatiques, sociales et culturelles inclusives.
4. Ce processus d'autonomisation des peuples va de pair avec la libération de leurs territoires. Je salue, en ce sens, les succès historiques remportés par notre Organisation en matière de décolonisation et félicite le travail accompli par le Comité spécial des vingt-quatre.
5. Mon pays reste attaché au respect du Droit International, au mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), aux recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité, singulièrement en ce qui concerne les questions abordées dans cette Instance.

**Madame la Présidente,**

6. Sur le cas particulier du Sahara, le Gabon réitère son appui à l'initiative marocaine d'autonomie qui présente des perspectives crédibles et rassurantes permettant non seulement de mettre fin à l'impasse politique actuelle, mais aussi de parvenir à une solution politique acceptable et négociée.
7. Il est louable de constater que cette initiative marocaine, conforme au Droit international, à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité notamment la résolution 2756(2024), est soutenue aujourd'hui par plus d'une centaine d'États.
8. Pour ma délégation, cette initiative marocaine constitue la base sur laquelle, les Parties devraient s'appuyer pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, comme l'a demandé le conseil de sécurité dans la résolution 2756.

**Madame la Présidente,**

9. Il me paraît nécessaire ici, de saluer la dynamique de développement socio-économique et infrastructurel en cours au Sahara Marocain, grâce à la mise en œuvre par le Maroc de projets de développement durables et porteurs, contribuant à l'autonomisation des populations locales.
10. L'ouverture d'un Consulat Général du Gabon dans cette partie intégrante du Maroc, s'inscrit dans la volonté de mon pays, d'accompagner cette dynamique économique, riche d'opportunités de coopération et de prospérité pour les régions méditerranéenne, atlantique et africaine.
11. **Il faut préserver ces acquis multiformes.** Aussi, le Gabon rappelle-t-il l'importance de la sécurité et de la stabilité de la région, et soutient la capacité de la MINURSO à mettre en œuvre son mandat de supervision du cessez-le feu dans les conditions optimales.
12. Mon pays encourage, par ailleurs, l'Envoyé personnel, Staffan de Mistral, à continuer à œuvrer pour une solution définitive de ce différend régional et à encourager la reprise du processus de négociations conformément à la résolution 2756 (2024).
13. Nous exhortons, en outre, l'ensemble des Parties à s'engager tout au long de ce processus, dans un esprit de compromis, en vue de parvenir à une solution politique au différend régional, tel que recommandé par les résolutions du Conseil de sécurité.

**Madame la présidente,**

14. La stabilité, la paix durable et la prospérité régionale ne peuvent être garanties que par le respect du droit. La diplomatie et un dialogue sincère entre toutes les parties concernées, doit prendre le dessus sur toute instrumentalisation humanitaire ou politique.
15. C'est pourquoi, le Gabon réaffirme son attachement au rôle central des Nations Unies et encourage l'ensemble des acteurs à œuvrer en faveur d'un cessez-le feu d'une part et d'un règlement pacifique d'autre part, conforme à l'intérêt des populations et à la stabilité de l'ensemble de la région.

**Je vous remercie.**

